

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-20 du 07 janvier 2013

L'an deux mil treize, le lundi sept janvier à dix neuf heures, le Conseil la Communauté de Communes du Sud Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

MM. Claude AUDEGOND – Roland DELOBELLE – Jean-Noël MENAGE – B. HIEZ - J.P. POUTRAIN

M. Cl. AUDEGOND, absent et excusé, a été suppléé par M. L. MUCHEMBLED

M. Jean-Noël MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. Richard PARSY

M. Bruno HIEZ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Charles DESCAMPS

M. Jean-Pierre POUTRAIN, absent et excusé, a été suppléé par Mme Claire POUTRAIN.

Objet : ***Animation des 50 ans et plus : Programmation des sorties de l'année 2013***

La séance ouverte, Monsieur le Président propose de reprendre les animations organisées sur le territoire du Sud Artois en faveur des cinquante ans et plus et d'en fixer les conditions générales d'organisation.

MANIFESTATIONS	DATE	PARTICIPATIONS	
		Communautaires	Extérieurs*
Guinguette aux granges de Bel Air – Dans la Somme	Mardi 5 mars 2013	45 €	52 €
Age tendre et tête de bois – Zénith de Lille	Vendredi 7 Juin 2013	63 €	73 €
Sur les pas de Matisse – Dans l'Aisne et le Nord	Jeudi 4 Juillet 2013	50 €	59 €

- *Le tarif extérieur est égal au coût total de l'action par personne sur la base de 50 participants.*

Monsieur Le Président précise que le nombre de places de chaque animation est limité à la capacité d'un bus.

Monsieur Le Président rappelle que la Communauté prend en charge l'ensemble des frais occasionnés par ces journées (activités, transport, repas...) et demande une participation financière par participant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- d'accepter les conditions d'organisations
- d'autoriser le Président à signer toutes conventions nécessaires au bon déroulement de l'action
- de faire recettes des participations versées par les personnes inscrites
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la Collectivité

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 08 Janvier 2013 et transmission en Préfecture le 08 Janvier 2013.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage le
08 Janvier 2013 et transmission en
Préfecture le 08 Janvier 2013*

Le Président

Jean-Paul DENEVOYE

*2013-20 - 07/01/2013 L
50 ANS ET PLUS*



Le Président,

Jean-Paul DENEVOYE

